

Louise Guénette

2009/01/01

☐ Office québécois de la langue française

«Syllabus» et «portfolio», des anglicismes bien latins

Capsule linguistique

Dans notre dernière capsule linguistique (*Emprunts à risque*), nous avons présenté les principes qui peuvent guider nos actions et réactions devant les emprunts linguistiques, et particulièrement devant les anglicismes.

Rappelons simplement ici que, bien que le phénomène de l'emprunt ne soit pas mauvais en soi, il convient d'être prudent devant les nombreux emprunts à l'anglais. Mais encore faut-il les reconnaître, car les anglicismes prennent de multiples visages. Quoi de plus pertinent que quelques exemples pour illustrer notre propos ? Le monde de l'éducation nous fournit des cas intéressants.

En début de session, remettez-vous à vos étudiants un *plan de cours* ou un *syllabus* ? Certains préféreront le mot *syllabus*, qui a, en effet, une sonorité latine, savante, sérieuse... Est-ce pour autant le terme à retenir ? Les dictionnaires usuels nous apprennent que le nom *syllabus* existe bel et bien en français, mais avec un sens réservé au domaine religieux, celui de « liste de propositions émanant des autorités

ecclésiastiques ». En anglais, *syllabus* désigne, entre autres, la liste des sujets traités dans un cours. C'est manifestement par l'intermédiaire de ce sens anglais qu'est venu l'emploi en français de *syllabus* dans le domaine de l'éducation. *Syllabus* est donc un anglicisme sémantique, dont on peut se passer puisqu'il existe déjà un terme français, *plan de cours*, bien formé et bien implanté, pour désigner le document en question. Choisir *plan de cours* plutôt que *syllabus*, c'est respecter le principe selon lequel on privilégie la forme française existante plutôt que la forme anglaise.

Dans certains programmes, on utilise à des fins pédagogiques le *portfolio*. Cet outil, qui est en fait une collection de documents, de travaux et de réalisations, témoigne des compétences de l'élève et permet de suivre sa progression. Le mot *portfolio* vous fait-il frémir ? Suscite-t-il du moins quelques hésitations ou interrogations ? Arrêtons-nous-y. Le nom *portfolio* est un emprunt intégral à l'anglais, qui l'a lui-même emprunté, en l'adaptant, à l'italien *portafoglio*, qui signifie littéralement « porte-feuille ». Cet emprunt à l'anglais se justifie. D'abord, il n'existe pas d'équivalent français déjà en usage au Québec, bien que des termes comme *dossier d'apprentissage*, *dossier de présentation* et *dossier d'évaluation* puissent être employés pour différents types de portfolios. De plus, l'emploi de *portfolio* ne vient pas concurrencer inutilement les termes *dossier* et *portefeuille*, qui ont plusieurs autres acceptions en français. Enfin, *portfolio* est déjà généralisé dans l'usage.

Par ailleurs, on peut hésiter sur la prononciation : le *t* se prononce-t-il, dans *portfolio* ? Oui, et ce, aussi bien en anglais qu'en français. On peut de même s'interroger sur l'orthographe de ce mot. La graphie *portfolio* est visiblement la graphie anglaise, puisqu'il s'agit d'un emprunt intégral. C'est la plus fréquente. Or la graphie francisée *portefolio* est nettement préférable pour plusieurs raisons : elle lève l'incertitude quant à la prononciation du mot (personne n'hésitera à prononcer le *t* dans *portefolio*) ; elle rend plus transparente la composition et le sens du mot (*portefolio* = portefeuille) ; elle intègre *portefolio* à l'ensemble des mots formés avec *porte*, par exemple *portefeuille*, *portemine*, *porte-documents* et *porte-monnaie*. Bref, la graphie francisée *portefolio* – sans trait d'union comme le veulent les rectifications de l'orthographe et la tendance générale à la soudure – permet une intégration aisée de cet emprunt. Enfin, comme *folio* existe déjà en français, *portefolio* fait partie d'une famille lexicale à laquelle s'ajoute la forme composée *portefolio numérique* ou *électronique* (et non *e-portfolio*, qui est un calque de l'anglais difficilement acceptable en raison de sa morphologie

anglaise). En somme, *portefolio* respecte en tous points le principe selon lequel un emprunt qui s'adapte facilement quant à sa forme, à sa prononciation et à son sens, s'intègre naturellement au français et assure ainsi son acceptabilité.

Français, anglais, italien, latin, les emprunts sont multiples et leurs visages différents. Mais ces échanges ne sont pas tous permis : non pour *syllabus*, oui pour *portefolio*. Comme quoi, on n'y perd pas toujours son latin !

Si vous voulez en savoir davantage sur les types d'anglicismes, vous pouvez consulter les quelque 300 articles qui figurent sous le thème *Anglicismes* dans la [Banque de dépannage linguistique](#).



Louise Guénette

Office québécois de la langue française